

Fiche n° 5-b Démonstration de la résilience de l'équipe SAPAR : mis en œuvres des moyens matériels administratifs et de gestion pour le redémarrage de l'activité industrielle après le sinistre incendie du 21 février 2000.

1- Les réponses sont traitées dans les fiches n° 5-a et 8 en plus de celles ci-dessous

L'ENTREPRISE ORGANISE

SAPAR dispose d'une cellule de crise qui fait une analyse de la situation, établie une stratégie et un plan de relance sans limite.

La cellule de crise active, depuis que les locaux ne permettent pas d'assurer la sécurité sanitaire des productions, à la suite du sinistre dommages ouvrage déclaré en 1997 non réparé depuis 3 ans atteste de sa résistance aux obstacles est immédiatement à la manœuvre. Elle gère les urgences du moment pour relancer au plus vite l'activité dans les compétences de chacun de ses 5 membres ; comptabilité-finance, commercial, production, achats. Une société experte de la gestion de crise GRANIT PASSION omniprésente renforce le noyau dur depuis janvier 2000. Jean-Claude AUGÉ décideur gère une avalanche de dossiers, les aspects humain et social, économique, juridique, médiatique, technique, administratif, politique. La famille.

L'ENTREPRISE ANALYSE DE LA SITUATION

La trésorerie caisse et prévisionnelles

La couverture assurantielle MMA et AXA : multirisques, pertes d'exploitation, RC

Le sinistre incendie accidentel (témoignages de tous les employés)

La médiatisation

L'ENTREPRISE GÈRE LES URGENCES

Rechercher un lieu pour rester ensemble, rechercher des locaux pour fabriquer, répondre aux besoins d'enquête, aux clients, aux fournisseurs, aux partenaires, à l'entourage. Rassembler les justificatifs pour présenter au titre des garanties Pertes d'exploitation une demande financière aux compagnies d'assurances.

(pièce n° 46 justifier la demande de paiement d'un acompte, dès le 20 mars 2000, par les assureurs).

(pièce n°376 dès le 10 mars 2000 possibilité de préserver les emplois la clientèle accord de location Breda Location)

(pièce n° 375 mise au point des fabrications pour les clients chez Domaine de Séry).

(pièce n°374 Négoce+ fabrications extérieures, créations d'étiquettes clients avec identification fabricant)

(pièce n°377 Chambre des métiers réponse négative)

(pièce n° 354 Contacté rapidement les clients déclarent poursuivre leurs achats dès la reprise d'activité)

(pièce n°428 fabrication réalisées à l'extérieur)

(pièce n°429 HERTA locaux à louer, les assureurs ignore la proposition d'installation)

(pièce n°419 Sorties de trésorerie du 21.02.2000 au 31.08.2000)

(pièce n°419 Sorties de trésoreries prévisionnelles 1.09.2000 au 28.02.2001)

(pièce n°397 36 clients export dans 19 pays sont contactés)

(pièce n°398 SAPAR demande des soutiens)

(pièce n° 407 le 11 DECEMBRE 2002 : SAPAR s'adjoint les services d'un nouvel expert d'assuré, le cabinet MOREAU Experts, en remplacement du cabinet COLOME le doute apparaît sur les intérêts qu'il défendait ceux de SAPAR ou ceux de l'assureur. Constat de l'importance, avant sinistre, de faire le choix d'un expert d'assuré).

L'ENTREPRISE GÈRE LE SOCIAL L'HUMAIN

Informe et répond aux questions de l'ensemble du personnel inquiet, sur les garanties prises par l'entreprise auprès des compagnies d'assurances en cas d'incendie. Organise plusieurs réunions avec les employés et l'inspection du travail sur les droits des salariés. Met en place la reconversion. Sans soutien des assureurs Jean-Claude AUGÉ est contraint aux licenciements et prudhommes

(pièce n° 432 mise en place d'une assistance au reclassement du personnel)

(pièce n° 433 Inspection du travail, confirmation après intervention dans l'hôtel Climat)

(pièce n° 434 injustement mis en cause Jean-Claude AUGÉ aux côtés de l'association LISTERA)

(pièce n° 435 AXA-MMA absentes même pour Mathieu LARUE occupant un logement de fonction sur le site sinistré avec ses meubles 185.305 francs perdus)

(pièce n° 436 le 14 JUIN 2002 : Joseph D'HONDT atteste de l'aide de JC AUGÉ et du service qualité de SAPAR intervenants à la demande du Directeur départemental des vétérinaires pour l'élimination de listéria dans une fromagerie

(pièce n° 437 le 3 JUILLET 2000 : Conditions de force majeure Inspection du Travail)

(pièce n° 438 MAI - OCTOBRE 2000 : Jean-Claude AUGÉ, a compris que les assureurs font tout pour ne pas indemniser l'entreprise, veut mesurer la réponse des assurés sinistrés, entreprend un sondage trottoir à Paris 9^{ème} et 15^{ème} à Meaux gare. Jean-Claude AUGÉ trouve dans les interviews des assurés révoltés un élément de motivation pour ne pas se plier devant les prédateurs).

L'ENTREPRISE DANS LA RÉSILIENCE

21 FEVRIER 2000 : Jean-Claude AUGÉ doit trouver en lui, malgré une grande dose de stress, la capacité d'affronter les défis et obstacles qui s'annoncent. Jean-Marie DENIS (ami d'enfance de Jean-Claude AUGÉ) très contrarié vient me voir et me dit « **les experts repartent... la Cie va envoyer un courrier informant qu'elle n'indemniser pas le sinistre incendie, que les contrats sont résiliés depuis décembre** » j'ai répondu que c'était contraire à sa télécopie du 17 février, et demandé, pourquoi dans ce cas, faire déplacer des experts sur les lieux du sinistre? Jean-Marie DENIS me répond « **les MMA présumant la disparition de toutes traces de réactivation des contrats...** », il ajoute : « **ça fait 40 ans que j'exerce ce métier, avant j'étais fier d'apporter un chèque à mes clients victimes de sinistres, le métier a beaucoup changé, je suis en désaccord avec la gestion de certains sinistres comme celui des panneaux PLASTEUROPE, aujourd'hui j'ai honte...** ».

(pièce n° 439 note JCA le mensonge MMA)

Le 30 SEPTEMBRE 2000 : La cellule de crise réduite à 4 participants sonne le tocsin mais pas le glas, elle constate objectivement les faits ; après le reniement MMA du 21 février 2000, le refus public des garanties d'AXA du 21 février 2000, la demande d'expertise judiciaire forcément longue du 6 juillet 2000, la construction du réquisitoire artificiel

par les experts de l'assureur contre SAPAR d'un incendie volontaire qui ne peut-être que l'orientation donné dès le 21 février par l'inspecteur affichant la volonté d'AXA (pièce n° 440 courrier JC AUGÉ au Procureur de la République) (pièce n°441 extrait incomplet d'une liste de travaux réalisés par l'équipe SAPAR 2000 à 2009).

INDUSTRIEL

L'ENTREPRISE RECONSTITUE LES ACTIFS MATÉRIELS

Mise en place avec l'ensemble du personnel le lendemain du sinistre dans un hôtel à proximité la reconstitution mémorielle des moyens de production (machines et matériels) présents dans tous les services avant le déclenchement de l'incendie.

(pièce n°442 listes des moyens de production présent sur site signées par le personnel utilisateur, extrait de 76 fiches).

(pièce n° 443 photos de qq machines avant/après incendie, extrait de 2260 photos après incendie).

(pièce n°418chiffage du pointage matériel du 17 mars 2000 actualisé au 5 avril 2004).

(pièce n° 417 Matériel, Fiche technique, Photo, Concordances, Comparatifs)

(pièce n° 417 consultation fourniture de matériels qq exemples)

(pièce n° 418 Ratio de pointage matériels)

L'ENTREPRISE S'ENGAGE DANS LA RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS

(pièce n° 64 Permis de construire délivré le 25 septembre 2003)

(pièce n° 65 Prolongation du Permis de construire le 7 mars 2005)

(pièce n° 424 BESLIER architecte 11 mars 2003)

(pièce n° 449 SODETEG estime la reconstruction le 25 septembre 2000)

(pièce n°450 TECNOMASTER évalue la reconstruction le 18 juillet 2000)

(pièce n° 451 COLLOMÉ expert d'assuré note, le 6 octobre 2000, l'évaluation SODETEG)

(pièce n°452 ASAP estime le coût reconstruction du bâtiment en 2000)

(pièce n°453 ASAP Avant Projet Sommaire de la reconstruction en mars 2001)

(pièce n° 454 SDIS les délais de prolongation du permis de construire écoulés comment ajouter du délai ? octobre 2007)

(pièce n° 455 DRIRE la reconstruction est assujettie à une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter décembre 2007)

(pièce n° 456 THEBAULT Ingenierie estimation provisoire des travaux des bâtiments 2 mars 2000)

FIN JANVIER 2001 : La reconstitution partielle du système qualité Norme ISO prend fin suite au licenciement du personnel en charge de ce travail. L'investissement de sécurité en salle blanche faisait l'objet d'un reportage dans L'Usine Nouvelle.

(pièce n° 457 reconstitution mémorielle de la qualité)

(pièce n° 458 Le mensuel « L'USINE NOUVELLE » souhaite écrire sur les salles blanches)

15 AVRIL 2003 : Jean BESLIER architecte envoi une note de frais de dépôt de demande de permis de construire

(pièce n°459)

L'ENTREPRISE TENTE DE SAUVER LES ACTIFS IMMATÉRIELS préserver les savoir faire individuels et collectifs

(pièce n° 379 reconstitution partielle du manuel HACCP prend fin suite au licenciement du

personnel en charge de ce travail, conséquence du défaut de mise en œuvre des garanties pertes d'exploitation. extrait de 676 pages)
(pièce n°380 reconstitution partielle du système qualité extrait de 540 pages)
(pièce n°381 Reconstitution des données informatiques du service comptable)

Pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses des assureurs après 4 ans et demi de travaux, SAPAR finit la reconstitution complète de sa comptabilité (+ de 100.000 pièces) des derniers exercices et dépose ses comptes certifiés par son Commissaire aux Comptes pour les exercices 1999, 2000, 2001 et 2002. Parallèlement, pour satisfaire les demandes toujours plus nombreuses des assureurs, SAPAR continue de rassembler les pièces justifiant les achats des matériels et équipements, pourtant pointés dès 2000 sur le site sinistré, des années 1993 à 1999.

(pièce n°460 Synthèse chiffres et % de reconstitution de comptabilité 93-98)

(pièce n°461 reconstitution de comptabilité achevée fin 2003 début 2004)

(pièce n°462 Classement informatisé des fichiers du système qualité norme ISO 9002 de la production. La reconstitution du système qualité est inachevée, le personnel en charge de ces travaux est licencié, suite, à la non mise en œuvre des garanties pertes d'exploitation à la demande d'expertise judiciaire des assureurs dont les délais rendent improbable à cours terme la reconstruction de l'outil de travail)

(pièce n°463 reconstitution partiellement ses connaissances du marché Portugais)

Le 23 MAI 2000 : Jean-Claude AUGÉ rencontre à Lyon JM HERODET à la Technopole de génie industriel alimentaire et avant le 16 MAI Mr PORIN à IVRY puis le 30 MAI Mr LACABERATS pour des conseils dans l'approche économique du retour en activité).
(pièce n° 382 R.ALIMENT)

9 MARS 2009 : Reconstitution difficile et partielle des noms clients et CA export
(pièce n° 464 état des exports)

Le 1^{er} MARS 2000 : L'incendie fait perdre les agréments sanitaires et d'emballages français, communautaires, spécifique des armées, Suisse, USA, RFA, Autriche, Brésil etc... Pertes des dépôts de marques exports.

L'ENTREPRISE ORGANISE LE REDÉMARRAGE DES ACTIVITÉS

(pièce n° 354 En 2003, tous les clients déclaraient poursuivre leurs achats dès la reprise d'activité. Depuis il faudra reconstituer une clientèle)

(pièce n°383 **7 JUIN 2000** : A la demande de SAPAR, SOGETEX conseil en immobilier d'entreprise propose à SAPAR des locaux, une des nombreuses propositions retransmise à l'assurance restée sans réponse)

(pièce n°397 En 2003 les 36 clients export déclaraient poursuivre leurs achats dès la reprise d'activité. Depuis il faudra reconstituer les réseaux mis en place en 25 années de prospections)

(pièce n°466 SAPAR fini d'élaborer le planning de redémarrage de l'entreprise en 3 phases : Préparatoire, Reconstitution, Lancement de l'activité et 39 opérations déterminées avec précision)

(pièce n°467 SAPAR établi les comptes d'exploitation prévisionnels : Première période sans activité courant de la date du sinistre à celle de reprise d'activité estimée janvier 2012 compte tenu des procédures et de la reconstitution des moyens. Deuxième période

courant de la reprise d'activité estimée à janvier 2012, à la date de rattrapage du niveau d'activité qu'aurait connu SAPAR si les indemnités lui auraient été versées à temps par année 2000 à 2011 en KF et K€)

(pièce n° 468 Études de rachats d'entreprises pour redémarrer l'activité : exemples)

(pièce n°469 SAPAR propriétaire du terrain préserve son redémarrage en réglant les taxes foncières depuis 2000).

L'ENTREPRISE ABSENTE DEPUIS 7 ANS SOUHAITANT SE RÉIMPLANTER EN CHARCUTERIE

(pièce n°470 SAPAR absente du marché depuis 2000, ne peut plus espérer s'appuyer sur sa notoriété antérieure, veut se réimplanter dans son univers, les responsables d'achat sont renouvelés, faire un état des lieux du marché en France et à l'export nécessitent des données budgétaires. Pour ce faire SAPAR demande à 3 sociétés spécialisées de déterminer les investissements IPSOS, DDB, GRANIT PASSION, Bilan d'image charcuterie INSIGHT 2007)

(pièce n°471 Éléments budgétaires pour la recréation de société SAPAR 2007 par Granit-Passion)

(pièce n°472 Réflexions éléments budgétaires pour recréation de société SAPAR 2007 par DDB Nouveau Monde)

REDÉMARRAGE PAR RACHAT D'ENTREPRISE

(pièce n°473 SAPAR étudie d'autres possibilités de redémarrer les activités par le rachat d'entreprises en 2002 MAGDIS, en 2005 SPEEDWICH et PANITRADE, en 2006 LA FRICASSÉE, en 2013 Jean BRUNET sur la demande du médiateur

REDÉMARRAGE AVEC DES PARTENAIRES

(pièce n°423 dossier de présentation succinct de la société SAPAR)

(pièces n° 475 : Business plan partenaires De l'inaction des assureurs, la réactivation de la production contraint SAPAR à rechercher depuis 2005 des partenaires économiques de l'agro-alimentaire et/ou financiers pour accompagner le retour en activité, la dernière mis à jour du Business plan est datée 5 janvier 2009)

L'ENTREPRISE RECHERCHE DES SOUTIENS ÉCONOMIQUES

Finance

(pièce n°467 Compte de résultats prévisionnels années 2000 à 2011 en KF et K€)

(pièce n°413 calcul des charges d'exploitation 2000 à 2013 du redémarrage des activités)

(pièce n°448 page 50 Business plan, sans les indemnités dues au titre des contrats et les préjudices liés à l'inaction des assureurs, la réactivation de la société est impossible. Les Compagnies d'assurances sont les maîtres du jeu).

(pièce n° 465 rencontre avec SAN PAOLO financement export)

(pièces n° 474 recherche de prêt auprès des banques novembre 2007)

(pièce n° 480 **19 SEPTEMBRE 2000** : AXA-MMA savent que sans activité pour dégager les marges nécessaires au paiement de l'échéance du plan est un moyen très efficace pour anéantir rapidement l'assuré)

La mairie de Meaux transmet à la demande de SAPAR, l'estimation de la valeur du terrain)

(pièce n° 412 valo terrain de Meaux)

L'ENTREPRISE ET LA JUSTICE

Facilite les investigations de la police municipale et du laboratoire central de la Préfecture de Police. Assure les convocations de la justice

(pièce n°430 15 mois de médiation n'ont pas permis de trouver un accord)

(pièce n° 481 Une approche transactionnelle est rédigée par le Cabinet MOREAU l'expert d'assuré de SAPAR puis transmise au Médiateur et assureurs, ces derniers ne donneront pas suite.)

(pièce n°440 : Après la lecture du rapport des experts d'AXA Jean-Claude AUGÉ exprime son indignation auprès du Procureur de la République)

(pièce n°482) 24 NOVEMBRE 2000 : note du travail quotidien en réponses aux attaques des assureurs, par exemple suite aux conclusions AXA du 16 novembre 2000

(pièce n°483 12 DECEMBRE 2000 : A la demande de SAPAR, pour contrer les attaques d'AXA-MMA, les services vétérinaires rétablissent la vérité)

(pièces n°492- 31 pages 10 et 11) Le 31 MAI 2002 : Dans le cadre du sinistre Dommages Ouvrages non réparé avant le sinistre incendie et non indemnisé, SAPAR, avec Jacques BARADEL son conseil, répond aux demandes de Mr André MICAL expert judiciaire missionné par le tribunal pour chiffrer le montant des réparations qui aurait dû, au titre des contrats souscrits, être versé par MMA à SAPAR)

JCA doit répondre aux attaques AXA-MMA X présence à la barre des tribunaux
Répondre aux faux arguments des experts d'AXA

(pièces n° 343,345, 346)

Répondre aux attaques des assureurs

(pièces n° 321,322,323)

Répertorier les faits dolosifs

(pièces 324, 325, 326, 327).

L'ENTREPRISE ET LES MÉDIAS

Informe les médias.

(pièce n°477 diffusion France 3 VIE PRIVÉE VIE PUBLIQUE + contexte de poursuite d'activité + informations partenaires + exemple de courrier téléspectateurs)

(pièce n° 425 la cellule de reconversion est annoncée)

L'ENTREPRISE ET L'INSPECTION DU TRAVAIL

Pièce n°433 14 MARS 2000 : SAPAR organise une réunion à l'hôtel Climat à Meaux avec le personnel et l'inspecteur du travail ce dernier explique les droits des salariés dans le contexte particulier du sinistre qui a frappé l'entreprise. Considérant le déni MMA et le refus des garanties d'AXA, l'inspecteur du travail annonce la rupture du contrat de travail sans indemnité de préavis et de licenciement. Le moral est au plus bas, tous accusent les assureurs de ne pas respecter leurs engagements contractuels

L'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE FISCAL DÉCEMBRE 2000

(pièce n°484 l'Administration envoie un avis de vérification de la comptabilité le 7 décembre 2000 sur les exercices 1998 et 1999 alors que l'ensemble des documents comptables a été détruit lors de l'incendie, puis une notification de redressement du 25 juin 2001 + courriers).

(pièce n°394 Le Ministère au Budget rétabli SAPAR dans son droit le 8 novembre 2005) SAPAR assure les contacts avec les services vétérinaires, de la DGCCRF, URSSAF, ORGANIC , les organes étatiques Agences

(pièces n°485 Sans le soutien des assureurs SAPAR recherche celui de l'administration auprès du Trésorier Payeur Général Président du CODEFI. Les services URSSAF en 2007 et 2009, de Trésoreries, de Perception, de Recette, les agences dès 2000 et suivantes donneront tous un avis favorable à la demande de l'entreprise).

633

(pièce n° 398 Les organisations, professionnelles, régionales, les élus sont sollicités pour faire accélérer l'indemnisation du sinistre CCI, Seine et Marne Développement, Député)

ORGANISMES PROFESSIONNELS

Pièce 398 SAPAR demande des soutiens

(pièce n° 463 reconstitution partielle du marché Portugais)

(pièce n° 426 Jean-Claude AUGÉ rencontre et informe le Président de la CGPME qui apportera son soutien)

(pièce n°427 **18 JUILLET 2002** : JC AUGÉ à l'école de gendarmerie témoigne sur la complexité de la sécurité alimentaire, sur les manipulations déloyales des assureurs pour ne pas indemniser l'assuré)